

L'industrie du dopage

Jacques Fontanel

▶ To cite this version:

Jacques Fontanel. L'industrie du dopage. Réflexions sur l'économie du sport, Université Pierre Mendès France Grenoble, 2000. hal-02874753

HAL Id: hal-02874753 https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-02874753v1

Submitted on 19 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'industrie du dopage

Jacques Fontanel

Réflexions sur l'économie du sport J. Fontanel, L. Bensahel, (Eds)

Université Pierre Mendes France Grenoble Côté Cours,

Grenoble, Mars 2000

Résumé: La notion de dopage est discutable et discutée? Les Etats ont des conceptions différentes de la question, même si aujourd'hui les instances internationales de chaque sport et le Comité Olympique fixent des règles qui s'appliquent à l'ensemble des compétitions internationales. Comme la performance est aussi un facteur d'intérêt économique pour les sportifs, des filières illégales se mettent en place dans le monde. Il en résulte une course entre le voleur et le gendarme, avec toute une panoplie de politiques de luette contre le dopage, faisant appel au droit et à la médecine. Les questions éthiques sont aussi abordées.

The notion of doping is debatable and discussed. States have different conceptions of the issue, even if today the international bodies of each sport and the Olympic Committee lay down rules that apply to all international competitions. As performance is also a factor of economic interest for sportsmen and women, illegal channels are being set up throughout the world. The result is a race between the thief and the policeman, with a whole range of anti-doping umbrella policies involving law and medicine. Ethical issues are also being addressed.

Dopage, sport, éthique Doping, sport, ethic Les effets positifs de la pratique sportive sur la santé sont admis comme une évidence alors qu'ils n'ont jamais été démontrés scientifiquement. D'ailleurs, l'apparition récente de la médecine sportive semble apporter une nouvelle conception : seule une activité modérée et régulière est bénéfique. Le sport de haut niveau conduit l'homme à la limite de ses capacités physiques. La réalisation optimale de ses qualités sportives suppose aussi des valeurs intellectuelles et morales considérables. Dans certains cas, compte tenu des enjeux économiques, la tentation de l'aide extérieure, anormale, pouvant à terme porter nuisance à la santé de l'athlète peut déboucher sur le recours au dopage. La haute compétition peut alors avoir de graves conséquences sur les organismes soumis aux excès d'un entraînement intensif. Ces risques pour la santé des athlètes sont aggravés par la pratique du dopage, qui n'a cessé de se répandre et de se sophistiquer.

La définition du dopage est discutable et discutée. D'abord, chaque profession s'intéressant de près ou de loin au sport donne sa propre définition. Le juriste prend comme référence les textes de loi, alors que le philosophe s'appuie sur des notions moralistes. Ensuite, les Etats ont des conceptions différentes du phénomène et la législation internationale est encore très floue. La France, pays de Pierre de Coubertin, est certes à la pointe du combat et elle démontre une réelle volonté politique de lutte contre ce fléau. Dans son sillon, elle a entraîné l'Union européenne qui s'aligne régulièrement sur les positions françaises. En revanche, aux Etats-Unis et au Canada, la lutte antidopage est perçue plutôt comme un frein à la libre entreprise. Les pays du bloc de l'Est, pour leur part, avaient utilisé dans le sport les avancées scientifiques afin d'en retirer des dividendes politiques. Dans ce cas, la fin justifiait tous les moyens.

L'importance du dopage elle-même fait l'objet de discussion. Comment ne pas être abasourdi par l'organisation du dopage dans l'équipe cycliste Festina et en même temps amusé, lorsque Jean Robic, ancien vainqueur du Tour de France avouera, penaud, s'être dopé par un mélange de vin et de café. Faut-il rappeler que les frères Pélissier prenaient de la cocaïne, sans être vraiment au courant des dangers de la substance ?

Dans une présentation du football américain, Paul Miquel fait une description claire du dopage dans L'Equipe Magazine (janvier 2000). Ainsi, il met en évidence les principaux avantages du dopage pour le sportif avide de la performance à tout prix. Les bêtabloquants sont utiles pour le botteur, car ils diminuent l'influence des montées soudaines d'adrénaline. L'Androsténediol (permis au base-ball, mais interdit en NFL) permet de se regonfler. Il est présenté comme une alternative aux stéroïdes anabolisants, lesquels sont consommés pendant l'intersaison, pour améliorer la force et la résistance. Le Dianabol est dangereux et son utilisation excessive est mortelle. Les analgésiques et anti-inflammatoires permettent de réduire le caractère douloureux des coups (novocaïne, cortisone, codéine, corticoïdes); bien qu'interdits, ils sont couramment appliqués, parfois sous ordonnance médicale, et ils provoquent une dépendance. Le HMB (hydroxymethylbutyrate) active la récupération musculaire. Il est utilisé en cure avec la créatine, en complément avec les stéroïdes, afin de mieux récupérer tout en se musclant. Il faut ajouter la consommation des hormones de croissance, dont la détection s'avère délicate. Enfin, la cocaïne stimule et son utilisation est relativement courante, sans qu'il soit toujours possible de déterminer pour autant ce qui appartient au dopage proprement dit ou aux conditions de vie facile des riches footballeurs.

Si le dopage est souvent généralisé dans les couches de la société, seul celui qui s'applique aux sportifs est accompagné d'un opprobre généralisé. Pourtant, l'industrie du dopage s'installe dans tous les interstices de la société, de l'homme politique en campagne électorale ou l'étudiant passant son concours de médecine. Peut-on imaginer des contrôles antidopage dans ces élections ou concours, alors même que l'utilisation de produits « interdits » exerce des effets positifs sur le résultat de la compétition. Peut-on s'attendre, à terme, à recevoir des plaintes d'étudiants recalés, au nom de l'aide prohibée que son concurrent aurait pu prendre, pour être ce jour-là plus résistant, plus serein ou plus concentré ? L'industrie du dopage se généralise, et les sportifs sont devenus les boucs émissaires. La France est un pays de grands consommateurs de tranquillisants et autres psychotropes. Nous sommes dans le culte du paraître, de la performance à tout prix. Pour des raisons d'éthique sportive et de santé publique, les autorités sportives ont pourtant mené une lutte sans répit contre le dopage ces trente dernières années, et en dépit de quelques résultats spectaculaires, ce combat est loin d'être gagné. Du fait même de son caractère secret, aussi secret

que ne le sont certaines technologies militaires, la connaissance du phénomène est relativement faible d'un point de vue statistique. On parle d'un système illégal et les quelques 3 % de cas positifs français en 1998 ne peuvent être révélateurs de l'importance de cette pratique.

Malheureusement, le dopage est une réalité du sport de compétition contemporain, il en est même un élément moteur pour attirer le regard du consommateur et du spectateur sur un sport en compétition avec d'autres sports. Il est nécessaire ensuite définir les modalités des politiques à mener pour limiter la généralisation du phénomène.

I. Le dopage d'aujourd'hui et ses causes

Le dopage ne doit pas être considéré comme un fait normal, fondé sur l'organisation scientifique de la compétition. Le sport spectacle s'ouvre assez naturellement aux excès, au même titre d'ailleurs que les activités comparables du music-hall, du théâtre ou du cinéma. Le stress du vedettariat, mélange de pression constante de la part des fans et de peur de perdre un statut pourtant usant au quotidien, favorise la consommation de produits illicites destinés à rendre cette situation plus vivable. En ce sens, il est sans doute nécessaire de distinguer le sport spectacle du sport éducatif, car l'amalgame peut conduire les jeunes pratiquants à imiter des champions aux comportements concurrentiels exacerbés. C'est pourquoi il faut lutter contre les causes du dopage de la majorité des sportifs. Il s'agit alors de limiter le caractère démentiel des calendriers sportifs et l'abus des championnats de tout genre, qui incite les plus ambitieux sans scrupules à la recherche de gloires aussi éphémères que locales, à un prix élevé à terme. Cette lutte a besoin d'une forte volonté politique et elle doit s'appuyer sur des moyens financiers importants et un consensus général. En ce sens, on peut indiquer que le budget consacré à la lutte antidopage, pourtant en constante évolution, est bien inférieur à ce qui serait nécessaire pour contrôler le phénomène. Il s'agit d'un combat majeur pour l'avenir du sport. Pour éradiquer le dopage, il est nécessaire de punir les tricheurs et de mettre l'accent sur la prévention notamment chez les jeunes.

I.1. Filières et trafics

Aujourd'hui, il existe des filières d'approvisionnement très développées, en France, en Europe et aux Etats-Unis. La grande majorité des sportifs qui se dopent (consciemment ou non) se procurent les produits en pharmacie à l'aide d'ordonnances signées par les médecins. Une enquête du CHU de Nancy révèle que 61 % des sportifs amateurs se sont procuré les produits par ordonnance médicale. Autrement dit, les professionnels de la santé participent, au nom de la préparation ou de la reconstitution biolo-

gique, à cette entreprise d'autant plus lucrative qu'elle est moralement condamnable. Les sportifs de haut niveau ont une connaissance aiguë des produits et ils savent quels sont les médecins qui, en les suivant médicalement, pourront leur apporter ce petit plus qui peut les conduire à la victoire. D'autres professions de la santé se laissent aller à des ordonnances de complaisance. Îl en est de même des pharmaciens qui vendent à haut prix des médicaments interdits. Ainsi, Willy Voet, le célèbre soigneur de l'équipe Festina, s'approvisionnait chez un couple d'amis pharmaciens. Il existe enfin certains groupes de pourvoyeurs qui utilisent des ordonnances rédigées sur des documents volés, falsifiés ou photocopiés. Pour les produits très sophistiqués comme les hormones de croissance et l'EPO, le trafic est très souvent européen, Les réseaux de pourvoyeurs s'approvisionnent souvent à l'étranger (Italie, Suisse, Espagne). En Italie, l'EPO est assurément le médicament prescrit dont l'usage augmente, mais qui est aussi le plus recherché. Les doses vendues pourraient soigner 40 000 patients, alors que seuls 3 000 malades ont besoin de ce médicament. On peut penser que le solde est utilisé sur place ou réexporté. Enfin, des produits de toutes sortes sont proposés sur Internet, dans la plus grande facilité d'approvisionnement.

I.2. Les intérêts économiques liés à la performance

L'employeur d'un sportif est censé appliquer la législation du travail, il lui appartient de faire en sorte que les conditions dans lesquelles son employé travaille offre toutes les garanties de sécurité. Cependant, le sportif de haut niveau ne dispose pas du statut social d'un employé « normal » : il n'y a pas de limitation du temps de travail et il n'est pas généralement soumis à la médecine du travail. Pour le cycliste professionnel français, il lui faut désormais accepter un suivi longitudinal. Pour rendre la situation plus claire, les sportifs de haut niveau devraient tous être rattachés à la législation du travail et à des contrôles anti dopage.

Les médecins des équipes sportives professionnelles qui sont rémunérés par l'employeur des sportifs ont la responsabilité (au niveau de la loi et de la déontologie) de veiller à la santé des sportifs dans le cadre de leur métier. Les médecins ont donc un important rôle de protection et de prévention à jouer auprès des sportifs. Par contre, lorsqu'ils sont intéressés aux résultats de l'équipe qu'ils soignent, les tentations deviennent très grandes d'accorder, selon les périodes, des avantages médicamenteux à certains sportifs de retour de maladie ou de blessure ou en situation de vainqueur potentiel. Les sponsors investissent des sommes conséquentes dans le sport et l'obligation de résultats est bien sûr importante. Au-delà des performances, il est nécessaire de maintenir ou de développer le niveau de notoriété de la firme. Les sponsors peuvent alors peser sur les calendriers sportifs et agir

sur le nombre de prestations réclamées aux sportifs. Cette augmentation du nombre de rencontres peut conduire les sportifs à se doper. Les parrains n'ont pas toujours été aux avant-postes dans la lutte contre le dopage et ce d'autant plus que celui-ci est mal connu. Pour certains meetings d'athlétisme sponsorisés, les sportifs n'y assistent que s'ils sont certains de ne pas être contrôlés. Dans ce type de situation, on peut se demander si les sponsors n'interviennent pas dans les décisions de contrôle antidopage.

Les médias participent grandement au financement des différents événements sportifs. Pour eux, il est indispensable d'assurer un bon taux d'audience. Cela peut pousser les organisateurs d'événements sportifs à demander aux sportifs un spectacle dépourvu de temps morts. Les sportifs sont donc conduits à se dépasser continuellement et à adopter des conduites dopantes pour remplir cette obligation. Cela explique la nécessité d'une politique anti-dopage très coûteuse. Ainsi, le budget de lutte contre les excès médicamenteux est passé de 9,2 à 25 millions de francs entre 1997 et 1998 pour s'élever à 39,7 millions de francs en 1999. Ce n'est sans doute pas encore suffisant, tant les moyens consacrés au dopage et à son escamotage dans les contrôles représentent des sommes bien plus élevées. Les sanctions sont toujours appliquées au sportif. Or, c'est l'organisation complète de l'événement sportif qui crée les conditions du délit. Pourquoi donc les sportifs ont-ils été les seuls suspendus lors de l'affaire Festina du Tour de France 1998 ? L'importance des résultats concerne également les employeurs et l'appât du gain peut les pousser à inciter au dopage des sportifs. Dans ce cas, la complicité peut être avérée.

II. Les politiques de lutte contre le dopage

En tant que problème de société, le dopage n'est pas une équation simple à résoudre. Les implications sont effectivement diverses et les points de vue sur les solutions à apporter ont une lisibilité discutable. Cependant, les sponsors et les autres employeurs de sportifs devraient se positionner dans la logique du sport propre et chercher à mener une politique internationale cohérente. Il reste difficile d'éviter les dérives du dopage et il serait bon d'avoir pour objectif essentiel d'inciter le sportif amateur à s'engager dans la voie de la compétition naturelle.

II.1. Le rôle des sponsors et des employeurs dans la lutte contre le dopage

Le sport contemporain est assurément soumis aux contraintes de l'économie marchande. Le choix d'Atlanta au lieu d'Athènes pour le centenaire de la rénovation des J.O. a été très significatif à cet effet. En sport aussi, la force du symbole est dévaluée au profit de l'argent. Après cinquante ans

passés à s'organiser en institution autonome des pouvoirs, puis trente autres à prospérer grâce à la médiatisation et à la télévision, le sport d'aujourd'hui est remis en cause par l'émergence de pratiques nouvelles et sauvages. Il existe tout un faisceau de raisons sociales de recourir aux produits dopants. Par le terme social, il faut entendre des motifs qui impliquent une interaction entre le sportif et le milieu dans lequel il évolue, s'entraîne et réalise des performances. Or, c'est justement au niveau de cette interaction qu'il faut agir. L'affaire Festina lors du Tour de France 1998 a mis en évidence le problème du rôle de l'argent dans la compétition sportive. Effectivement, par la mise en place d'un dopage organisé, les dirigeants de l'équipe cycliste ont souhaité rentabiliser leur investissement et limiter les risques d'erreur. Ce système insidieux est un danger mortel pour le sport.

À l'opposé de ces pratiques, on peut imaginer une implication des sponsors plus pertinente et plus efficace pour leur engagement. En prévenant les dérives, les partenaires financiers du sport jouiraient d'une belle image et seraient investis d'un vrai rôle social. Ils répondraient de plus aux attentes des consommateurs qui se prononcent en faveur d'une implication citoyenne des entreprises. En effet, le dopage et ses conséquences constituent un risque majeur pour l'image des entreprises qui investissent dans le sport. Dès lors, les sponsors devraient être des partenaires privilégiés dans la lutte antidopage. On imagine par exemple l'instauration d'obligations contractuelles liant les sportifs à se soumettre à différents tests de contrôle du dopage. Cela reviendrait à créer une sorte de certification de la pratique sportive, de même qu'il existe des normes de qualité du type ISO pour les industries. Pourquoi alors ne pas imaginer des compétitions « certifiées non dopées » et d'autres où l'on saurait que tout est permis. Les premières bénéficieraient alors une certaine crédibilité.

Cette démarche économique des sponsors induirait de fortes demandes de tests de dépistage, lesquels seraient progressivement améliorés. Les sponsors s'engageraient collectivement à faire les recherches scientifiques nécessaires et ils souligneraient ainsi la qualité de produits dont les effets à long terme apparaîtraient plutôt positifs pour le bien-être des individus. Dans ce cas, les sponsors passeraient d'un système de dopage avec suivi médical à une logique de lutte antidopage très perfectionnée. Il en découlerait une satisfaction des spectateurs et le sponsor pourrait en retirer des retombées en termes d'image et de notoriété. Si les sponsors et autres employeurs des sportifs ont assurément les moyens financiers de combattre le dopage, y ont-ils réellement intérêt? On peut s'étonner, par exemple, de la popularité toujours croissante d'un Richard Virenque, malgré sa mise en cause dans une affaire de dopage aussi retentissante que celle de l'équipe Festina. D'un autre côté, malgré la forte suspicion qui existe actuellement sur les différentes performances sportives, les courbes d'audience des médias ne cessent de croître. Les sponsors peuvent, sans aucun doute, influer sur le

dopage. Mais le veulent-ils vraiment ? La lutte antidopage devrait commencer déjà chez ces dirigeants, qu'il devient nécessaire de « responsabiliser » devant la loi. Si les profits veulent être justifiés, encore faut-il que leur production réponde aux critères légaux qui les permet.

II.2. L'arsenal législatif pour lutter contre le dopage

Il existe une grande diversité des moyens mis en œuvre pour lutter contre le dopage, mais aussi aucune politique commune internationale n'a encore réellement été mise en place. En France, c'est la loi du 28 juin 1989 qui a posé les premières bases de la lutte antidopage. Elle confie au ministère de la Jeunesse et des Sports la responsabilité de l'organisation générale de la lutte, avec la définition d'une politique de prévention, d'éducation et de recherche, ainsi que la mise en place des contrôles, tout en laissant aux fédérations leurs responsabilités, en particulier en matière disciplinaire. En fonctionnant essentiellement sur une logique « contrôles/sanctions », ce texte montre aujourd'hui ses limites.

Le projet de loi du 19 novembre 1998 reprend cette logique en la renforçant et il introduit une nouvelle logique prioritaire de la relation entre la « santé, la prévention et l'éducation ». Concernant la santé, l'élément nouveau est constitué par le renforcement des actions judiciaires et des sanctions pénales visant les pourvoyeurs et les prescripteurs de produits dopants, ainsi que ceux qui incitent les sportifs à les utiliser. La volonté est d'attaquer le problème à la racine. De plus, les contrôles inopinés sont privilégiés. Concernant la prévention, l'accent est mis sur une surveillance médicale renforcée, ainsi que sur une information plus complète de l'ensemble des questions du dopage auprès de tous les intervenants du monde sportif (médecins, enseignants, éducateurs, formateurs).

Enfin, par ce projet de loi, a été créé le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage qui a le statut d'une autorité administrative indépendante. Il lui appartient de veiller à la mise en œuvre des procédures disciplinaires par les fédérations sportives, et éventuellement de modifier les sanctions prononcées. Il est chargé de proposer des actions de prévention, de faire fonctionner une cellule scientifique de coordination de la recherche fondamentale et appliquée et de rendre des avis sur les questions en débat à propos du dopage sportif.

Si la France semble montrer une réelle volonté de combattre le dopage en améliorant le cadre législatif et en créant de nouvelles instances, il n'en est pas de même pour toutes les nations. En Grande-Bretagne, il n'existe pas de structure nationale de lutte antidopage. Chaque fédération dispose d'une autonomie quasi totale. Dans L'Equipe Magazine (n°16.288 du 19 septembre 1998) le porte-parole du Ministre des sports britannique déclarait pour justifier l'absence de politique globale : « Nous n'avons pas de grands

champions en cyclisme ou en natation, les deux sports où les cas de dopage sont les plus nombreux, cela explique que les affaires de dopage soient plus rare que dans les autres pays européens ». Un argument qui n'engage que son auteur, bien entendu. En Allemagne, les dispositions législatives sont plus sévères. Une loi récente stipule que tout médecin qui prescrit des médicaments à titre non médical mais dopant accomplit un acte assimilé à un crime par la justice. Les Etats-Unis n'ont pas de politique globale contre le dopage. Outre-Atlantique, ce sont les ligues professionnelles qui décident de tout. La NBA (basket) se contente de considérations très générales sur les remèdes à employer, alors que la NFL s'efforce de venir à bout de ce fléau en prenant des mesures de plus en plus strictes à l'encontre les joueurs contrôlés positifs. Cependant, l'importance et l'urgence des résultats sportifs limitent les contrôles réels.

Il est sans doute temps de créer un organisme international « au-dessus » des Etats. C'est chose faite depuis le 10 novembre 1999 puisque l'Agence mondiale antidopage a été créée, à Lausanne. Les missions de cette nouvelle instance consistent à établir la liste des substances interdites, à harmoniser les procédures disciplinaires, à accréditer et à harmoniser les méthodes des laboratoires, et à diligenter les contrôles inopinés. Les Etats sont représentés, à égalité avec le mouvement sportif, au sein des organes de direction. Cependant, même si on peut se réjouir de l'existence de cette nouvelle instance, les effets pervers habituels réapparaissent avant même que celle-ci n'entreprenne la moindre action. Par exemple, sur le point des contrôles inopinés hors compétition, alors qu'il avait été fait état d'une demande européenne visant à ce que ceux-ci s'opèrent sans accord préalable avec les fédérations, il a été admis qu'une coopération avec ces mêmes fédérations devait avoir lieu. Quant à la présidence de cette agence, voulue indépendante, le candidat déclaré n'est autre que le vice-président actuel du Comité international olympique, Richard Pound. Dominées par une gérontocratie très aisée, les instances sportives internationales cherchent, pour leurs dirigeants, la quiétude de la gestion et la mythification de leur action, généralement démontrée à leurs yeux, par l'évolution constante des performances.

Comme Astérix et sa boisson magique, on peut s'interroger sur le caractère inéluctable du dopage dans un sport dominé à la fois par les règles marchandes et les monopoles de gestion des dirigeants. Certes, le sport représente des données chiffrées sur le nouveau potentiel de l'homme par l'expression et la mesure des performances. Cependant, le monde sportif est dominé par le mélange des intérêts privés et des intérêts individuels de dirigeants responsables de biens collectifs publics internationaux qu'ils utilisent à leurs propres fins, selon les règles de la théorie du *Public Choice*. Il convient alors de distinguer le sport éducatif, qui suppose, comme le précise la Charte olympique, « un style de vie fondé sur la joie dans l'effort », du sport économico-politique qui sert de tremplin, voire d'exemple, aux

évolutions nécessaires de la toute puissance des règles marchandes. Ces deux logiques peuvent-elles encore coexister ? Certainement, à condition pour la première de se démarquer de la seconde et, probablement, d'établir des barrières relativement strictes au retour vers elle. À la fin de la dernière Guerre mondiale, un professionnel vieillissant ne pouvait plus revenir à l'amateurisme dans les sports de compétition. L'acceptation de ces allers et retours conduit à la mise en place d'une philosophie commune, dominée par l'argent.

Historiquement, le fait de prendre des substances en vue d'améliorer ses performances fait partie de coutumes ancestrales. Ainsi, depuis l'Antiquité, les buts poursuivis par les consommateurs de produits dopants restèrent toujours identiques. Seuls les termes employés pour les qualifier ont varié et les moyens utilisés pour les atteindre se sont perfectionnés. La tentation du dopage fait donc partie intégrante de la nature humaine, lorsqu'elle est projetée dans la compétition. À chaque période correspondent des moyens nouveaux d'amélioration des performances. La médecine sportive a largement contribué à ces découvertes, ou plutôt à ces perfectionnements. Le dopage améliore les performances et c'est la liberté de chacun de s'y soumettre. Le plaisir absolu est celui de courir plus vite, de sauter plus haut, de lancer plus loin que son adversaire, de lui être supérieur et d'être admiré par la planète entière. Dans ces conditions, le dopage reste la tentation suprême ; ainsi, Tristan Bernard disait qu'«il résistait à tout, sauf à la tentation ». La question est alors de savoir si la lutte antidopage actuelle ne relève pas d'une morale qui n'a plus cours dans les autres domaines économiques. Autrement dit, la lutte contre le dopage peut-elle se cantonner uniquement au sport, ou doit-elle s'exercer à l'ensemble des activités humaines susceptibles de choix par la compétition ? Si on se limite au sport, alors le dopage restera présent, la morale ne pouvant jamais s'appliquer à un seul secteur de l'économie.

Aux Etats-Unis, nombre de sportifs demandent une légalisation du dopage, au nom de la liberté individuelle. L'autorisation du dopage serait alors perçue comme la recherche d'un progrès, le sportif étant à la fois un modèle et un cobaye libre de son choix. Ainsi, les produits seraient testés pour leur performance et pour l'intérêt qu'ils présentent dans la vie quotidienne de chacun. Le sport seul ne peut pas rester pur, alors qu'il est de plus en plus ancré dans la réalité sociale. Les sportifs devraient être autorisés à assumer librement leur destin. Cependant, une information substantielle devrait être faite auprès des autres sportifs, ceux qui s'entraînent pour la santé et jouent le dimanche pour le plaisir, quant aux risques qu'il convient de ne pas prendre en matière de dopage. Autrement dit, le champion deviendrait quelqu'un de très particulier, d'inaccessible, qui ne peut être ni un modèle, ni un exemple. Il serait cet « extra-terrestre » qui prend les risques pour repousser les limites du potentiel physique et mental de l'humanité.

Andreff, W. (1989), Economie politique du sport, Dalloz, Paris. Andreff, W., Nys, J-F. (1994), L'économie du sport Que Sais-Je?, PUF, n°2294. Paris.

Andreff, W. (1999), Les finances du sport et l'éthique sportive, Revue d'Economie Financière, n°55.

Bordes C. (1992), Sport et argent, Revue Juridique et Economique du Sport, n°23. Sirey.

Bourg, J-F. (1994), L'argent fou du sport, La Table Ronde, Paris. Bourg, J-F. (1999), Le sport business s'accommode fort bien du dopage, Capital, Juillet.

Carrier, C. (1999), La performance dopée: un phénomène nouveau? Problèmes Economiques, 2 juin; n°2619.

Fontanel, J. (1995), Organisations économiques internationales, Masson, Paris,

Fontanel, J. (2000), Les fondements de l'action économique de l'Etat, Université Pierre Mendès France, Côté Cours, Grenoble.

Fontanel, J. (2000), La corruption dans le sport est-elle inévitable? Réflexions sur l'économie du sport, (Fontanel & Bensahel, Ed.), Université Pierre Mendes France, Côté Cours, Grenoble

Fontanel, J., Bensahel, L. (2000), Réflexions sur l'économie du sport, Université Pierre Mendes France, Côté Cours, Grenoble

Fontanel, J., Bensahel, L. (2001, à paraître), Réflexions sur l'économie du sport, L'Harmattan, Paris.

L'Equipe magazine (1998). Dossier « Dopage et maintenant ?, n°858, Samedi 19 septembre